



## compte joint en cas de divorce

Par **anat**, le **24/08/2009** à **18:02**

bjr,

voila je suis en procédure de divorce. Avec mon futur ex mari nous avons toujours un compte joint, hors Mr ne veut pas que je l'utilise. Il me dit que je n'ai pas le droit de prendre dessus car c'est son argent et veut que je rende la carte bancaire. J'ai été obligé de prendre dessus le compte joint (80euros) et là il m'a appelé en me disant qu'il allait se trouver à découvert (soit disant) et qu'il allait laisser le compte débiteur exprès pour dire devant le juge que c'est à cause de moi alors que le compte joint est encore créditeur et que c'est lui qui dépense et se met à découvert. Actuellement je suis au chômage et je ne touche que 480 euros par mois alors que lui se fait presque 3000 euros par mois. Il ne veut pas que je demande une pension compensatoire au juge si je le fais il m'a dit qu'il se mettrait exprès au chômage. alors ai-je le droit de prendre sur le compte joint? je vous remercie d'avance de votre réponse cordialement

Par **marinette**, le **24/08/2009** à **20:26**

bonjour, c'est un compte joint donc vous pouvez si vous le désirez prendre tout ce qu'il y a dessus! je vous dit cela pour vous expliquez que vous faites ce que vous voulez de l'argent qu'il y a dessus sans que personne n'ait rien à y redire... ne vous laissez pas impressionner par des menaces. Depechez-vous de vous servir si vous ne voulez pas avoir de mauvaises surprises, et n'hésitez pas à demander une pension compensatoire. DEFENDEZ-VOUS!!

Par **anat**, le **25/08/2009** à **12:22**

merci beaucoup de m'avoir répondu marinette

je m'en douté un peu que j'avais le droit mais bon on ne sait jamais

je pense que je vais pas me gêner vu ce qu'il dit sur moi derrière mon dos en me traitant de voleuse par contre si le compte joint est débiteur je devrais pas remboursé la moitié du découvert?

Et pour la pension je vais la demander quand je vais passer devant le juge le 7 septembre si le juge me l'accepte il va être furax

Par **marinette**, le **25/08/2009** à **12:35**

bonjour, oui si votre banque vous compte des agios vous devrez les rembourser puisque c'est un compte joint vous êtes sensée être responsable au même titre que votre conjoint. C'est pour cela que vous devez réagir très vite avant que cela ne se produise. Si c'est déjà fait parlez-en à votre avocat, surtout si vous avez des prélèvements dessus. Ne laissez pas passer la pension, furax ou pas , vous y avez droit. bon courage.

Par **anat**, le **25/08/2009** à **16:19**

la banque est déjà au courant mais elle ne peut rien faire tant qu'elle n'a pas le papier comme quoi nous sommes divorcé la seule solution serait de me désolidarisé mais la encore si lui ou moi voulons faire un achat il faut la signature des 2 titulaires et lui voudras pas signé si je veux acheté quelque chose et oui il y a des prélèvements qui se font sur le compte joint mais ils sont tous a son nom et quand je prend de l'argent sur le compte joint il va dire que je le vole vous parlez d'un divorce a l'amiable c'est entrain de dégénéré  
je vous remercie de vos réponses marinette et je vous souhaite une très bonne journée

Par **marinette**, le **25/08/2009** à **16:30**

parce que votre compte joint et au nom de monsieur ET madame ? vous faites pas dans la facilité, donc il ne peut pas prendre de l'argent sur le compte sans votre accord , où est le problème ? peu importe que les prélèvements soient à votre nom puisqu'ils sont prélevés sur le compte joint.

Par **anat**, le **25/08/2009** à **16:42**

non c'est mr ou mme

Par **marinette**, le **25/08/2009** à **19:08**

dans ce cas , vous n'avez pas besoin de sa signature pour prélever de l'argent sur le compte joint, et lui non plus! alors ne tardez pas si vous voyez que le compte diminue...et vous pouvez vous désolidariser du compte joint, vous allez à la banque et vous demandez à vous retirer du compte et vous en ouvrez un autre à votre nom avec l'argent que vous aurez prélevé au moins vous serez sûre qu'il n'y piochera pas dedans.